

Le comité de suivi individuel veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il assure l'accompagnement du doctorant pendant toute la durée du doctorat (article 13 alinéa 1 de l'arrêté).

	Composition	Fonctionnement
ED SESAM	<ul style="list-style-type: none"> • Au minimum deux personnalités universitaires ou assimilées (dont l'une est soit HDR soit PU) françaises ou étrangères. • au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. • un membre extérieur à l'établissement. • un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. <p>NB : Une personnalité peut cumuler plusieurs qualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition obligatoire du jury lors de l'inscription en première année. • Le comité se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. • Le CSI peut être convoqué à tout moment par le-la doctorant-e ou par la direction de thèse.

La composition du CSI est validée par le responsable de l'unité de recherche, la direction de l'ED et le-la doctorant-e. Elle doit être, dans la mesure du possible, constante. Tout changement doit être motivé et signalé à l'ED.

⚠ Un membre du CSI ne pourra pas être rapporteur, mais seulement examinateur, dans le jury de thèse.

La réunion des membres du CSI doit avoir lieu entre le 1^{er} Mai et le 15 Novembre de chaque année.

Le recours à la visio-conférence est autorisé.

Les entretiens sont organisés sous la forme de **trois étapes distinctes** :

- 1) Présentation de l'avancement des travaux et discussions
- 2) Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse
- 3) Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien (cf supra) au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse (article 13 alinéa 4 de l'arrêté).

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale.

Based on the doctoral charter and training agreement, the committee ensures the smooth operation of the program.

It provides ongoing support to the doctoral student throughout their doctoral studies.

	Composition	Functioning
PhD School SESAM	<ul style="list-style-type: none"> • At least two french or foreign academics or equivalent (one of whom is either HDR or PU/Full Professor). • At least one member specialised in the discipline or related to the field of the thesis. • One member from outside the institution • One non-specialist member from outside the thesis research field. • NB: One person may combine several qualities. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandatory definition of the jury during first-year registration. • The committee must meet before enrolment in the second year and then before each new enrolment until the end of the doctorate. • The ISC may be convened at any time by the doctoral student or by the thesis director.

The composition of the CSI is validated by the head of the laboratory, the PhD School and the doctoral student. It should remain constant as far as possible. Any change must be justified and reported to the PhD School.

⚠ A member of the CSI may not act as rapporteur during the defense, but only as an examiner on the thesis jury.

The CSI meeting must be scheduled between 1st May and 15th November

The interviews are conducted in **three distinct steps** :

- 1) Presentation of work progress and discussion (involving CSI members, doctoral student and thesis supervisor together)
- 2) An interview with the doctoral student without the thesis supervisor
- 3) An interview with thesis supervisor without doctoral student

During the interview with the doctoral student, the committee evaluates their training conditions and research progress. The committee plays special attention to identifying any potential conflicts, discrimination, moral or sexual harassment or sexist behaviour.

In the event of difficulty, the CSI committee alerts the doctoral school.

Videoconferencing is authorized.